



LE GOUVERNEMENT CONTINUE À NE PAS VOULOIR ENTENDRE LES SALARIÉS DU SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

La 3^{ème} réunion a eu lieu le mercredi 03 février. À la suite des échanges avec la commission lors des deux premières réunions, M. Laforcade avait annoncé se retourner vers le Premier Ministre.

Pour rappel, la commission voulait aboutir lors de cette 3^{ème} réunion à un accord pour que la transposition du complément de traitement indiciaire s'applique aux seuls soignants du secteur social et médico-social, financé en partie ou en totalité par la Sécurité Sociale (ONDAM). Et seulement ceux dont les métiers seraient en tension. Elle souhaitait aussi pouvoir aboutir à un accord de méthode pour négocier un accord, « sous forme d'intéressement », pour les moniteurs éducateurs et les éducateurs spécialisés.

À cette 3^{ème} réunion, la commission et son représentant, nous ont annoncé les derniers arbitrages du gouvernement. Elle est autorisée à négocier, dans le périmètre d'une nouvelle Convention Unique, de la transposition du « Ségur de la Santé », pour les aides-soignants, les infirmiers, les AMP/AES/AVS du secteur social et médico-social, financés en partie ou en totalité par la Sécurité Sociale.

En revanche, le gouvernement ne l'a pas autorisé, dans l'immédiat, à ouvrir de négociation pour l'accord de méthode pour les moniteurs éducateurs et les éducateurs.

D'emblée, ce fut déjà moins que ce que M. Laforcade espérait lors de la dernière réunion. Néanmoins, celui-ci ne désespère pas d'ouvrir cette transposition à certains métiers en tension tels que, dans un premier temps, les kinésithérapeutes, les orthophonistes, les ergothérapeutes ou les

psychomotriciens, puis, peut-être, les orthoptistes, les audio-prothésistes, les auxiliaires de puériculture...

Face à la volonté manifeste du gouvernement de ne pas avancer, l'ensemble des organisations syndicales et patronales a réaffirmé sa volonté de négocier globalement pour l'ensemble des secteurs social et médico-social. La délégation FORCE OUVRIÈRE a réaffirmé qu'elle n'était pas là pour négocier petit bout, par petit bout. Elle a demandé à la commission de faire remonter au premier ministre notre mécontentement et celui des salariés.

Pour l'ensemble des organisations syndicales et patronales, comme dans le secteur public, cette négociation doit être globale pour tous les salariés des secteurs social et médico-social.

En fin de séance, la commission n'a pas souhaité fixer une nouvelle date de négociation, elle préfère attendre d'éventuels nouveaux arbitrages du gouvernement pour le faire.

La délégation FORCE OUVRIÈRE reste déterminée à porter la revendication des 183 euros pour tous avec le même calendrier que le secteur sanitaire et les EHPAD.

Avant de quitter la salle, les négociateurs de FO, de la CGT et de la CFDT ont décidé d'inviter les syndicats représentatifs du secteur à une intersyndicale qui se réunira dès la semaine prochaine pour définir ensemble les actions et les mobilisations à construire pour faire entendre nos revendications.

Paris, le 04 février 2021

Franck HOULGATTE, Secrétaire Général de l'UNSF O SP
153/155, rue de Rome – 75017 Paris / secretariat@unsfo.org / 01.44.01.06.10
Pascal CORBEX, Secrétaire Général de la FNAS FO
7, passage Tenaille – 75014 Paris / lafnas@fnasfo.fr / 01.40.52.85.80